

COMPTE RENDU SOMMAIRE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

L'An deux mille vingt

Le Dix Juillet, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers, Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Mr FROMENT René, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 02.07.2020

PRESENTS : FROMENT R., BOURNEL P., ROBIN A., SUREAU M., ARCHAMBAUD M., GROLLEAU D., KLEIN-ARRIGHI A-C, SOUCEK N., TRAVAUX J.

ABSENT : CHEVRIER S., ADAM V., CLOCHETTE S.

Secrétaire de séance : Monsieur BOURNEL Paul

Pouvoir de Mme ADAM Véronique à Mme ARRIGHI-KLEIN Anne-Claire

Pouvoir de Mme CLOCHETTE Sylvie à Mme ROBIN Annie

Pouvoir de Mme CHEVRIER Sandrine à Mr BOURNEL Paul

OBJET :

- **Désignation d'un secrétaire de séance**
- **Procès verbal de la réunion de conseil municipal du 9 Juin 2020**
- **Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**
- **Election des délégués au sein du Sydev**
- **Fixation du nombre de sièges du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et composition des membres du CCAS**
- **Tarifs cantine communale et garderie périscolaire pour la rentrée 2020/2021**
- **Création emploi accroissement temporaire d'activité**
- **Demande de subvention DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)**
- **Réfection Route des Bardettes**
- **Subvention exceptionnelle Club du 3^{ème} Age**
- **Indemnité Frais de déplacement personnel communal**
- **Vente de lots au lotissement de La Passerelle**
- **Paiement Panneaux extérieurs Place de La Mairie**
- **Avis de la Commune sur le projet du SCOT**
- **Questions diverses**

Monsieur Le Maire demande aux membres présents l'autorisation de supprimer de l'ordre du jour :

- **Avis de la Commune sur le projet du SCOT**

Précédent compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents

Le Conseil Municipal :

- A élu les délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs :
 - o Délégués titulaires :
FROMENT René : 12 voix
CLOCHETTE Sylvie : 11 voix
SOUCEK Nathalie : 11 voix
 - o Délégués suppléants :
GROLLEAU Denis : 12 voix

TRAVAUX Jacques : 12 voix

ROBIN Annie : 12 voix

- a élu les délégués au sein du Sydev :
 - o titulaire : Mr GROLLEAU Denis
 - o suppléant : Mr TRAVAUX Jacques
 - a fixé le nombre de membres au CCAS à 11 :

Membres élus :

 - o Mr FROMENT René Président
 - o Mme ADAM Véronique
 - o Mme ARCHAMBAUD Monia
 - o Mme CHEVRIER Sandrine
 - o Mme CLOCHETTE Sylvie
 - o Mme ROBIN Annie

Membres extérieurs :

 - o Mr BRUNET Jacques
 - o Mme FAUCHER Marie (au titre des actions de prévention, d'animation ou de développement social, menées dans la commune)
 - o Mme GROLLEAU Elizabeth (au titre des associations de retraités et personnes âgées)
 - o Mme ROULLEAU Annette (au titre de l'UDAF)
 - o Mme SEGUI Hélène (au titre des associations de personnes handicapées)
 - A décidé de ne pas augmenter les tarifs de la cantine communale et garderie périscolaire pour la rentrée scolaire 2020/2021
- Rappel des tarifs appliqués actuellement :
- o Tarifs des repas :
 - Famille de 1 et 2 enfants : 3.10 €
 - Famille de 3 enfants : 2.80 €
 - Adultes : 5.20 €
 - o Tarifs garderie périscolaire :
 - 0.85 € la demi-heure pour les quotients familiaux de 0 à 900
 - 0.90 € la demi-heure pour les quotients familiaux de 901 et plus.
- Accepte la création d'un emploi temporaire pour 6 mois à compter du 1^{er} Juillet 2020
 - Autorise Le Maire à effectuer une demande de subvention DSIL/DETR pour la rénovation des toitures des bâtiments communaux :
 - o La Salle des Fêtes
 - o La Boulangerie
 - o Salles de réunion du Presbytère
 - Accepte de retenir l'entreprise Eiffage, offre la mieux-disante pour la réfection de la route des Bardettes, montant des travaux : 35 328.00 € HT
 - Accepte de verser une subvention exceptionnelle de 200.00 € à l'Association du Club du 3^{ème} Age « L'Espoir »
 - Accepte de verser la somme de 55.25 € à Mme QUINTARD Marie Joe, indemnités kilométriques
 - Accepte la vente des lots 13/14/30 au lotissement de la Passerelle au prix de 40 € TTC le m2
 - Accepte le paiement de factures concernant les nouveaux panneaux d'affichage à la Mairie pour la somme de 3 054.52 € TTC + le bandeau plexiglass portant la mention « Liberté-Egalité-Fraternité » : 426.08 € TTC
 - Accepte le paiement des stores au secrétariat de la Mairie d'un montant de 3 201.17 € TTC
 - Questions diverses

Levée de séance 22 h 45.